

**Fiche signalétique**

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 11.05.2014**Permanganate, 0,001M****SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise****Nom du produit:** Permanganate, 0,001M**Fabricant / fournisseur Numéro d'article:** PP1331SS**Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation:** Produits chimiques de laboratoire**Détails du fabricant:**

AquaPhoenix Scientific, Inc.  
860 Gitts Run Road  
Hanover, PA 17331  
1-717-632-1291

**Numéro de téléphone de secours:****ChemTel: (24-heures)**

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585 (International)

**SECTION 2: Identification des dangers****Classification de la substance ou du mélange:****Oxydant**

Solides oxydants, catégorie 3

**Irritant**

Irritation de la peau, catégorie 2

Irritation des yeux, catégorie 2A

Solides oxydants 2.

Irritation de la peau 2.

Irritation des yeux 2A.

**Mot signal:** Attention**Mentions additionnelles de danger:**

Peut aggraver un incendie; oxydant.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une grave irritation des yeux.

**Déclaration de mise en garde:**

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin.

Garder hors de la portée des enfants.

Lire l'étiquette avant l'utilisation.

Garder à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

Conserver/entreposer à l'écart des vêtements et des matériaux combustibles.

Prendre toutes les précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.

Bien se laver la peau après utilisation.

En cas d'incendie, utiliser des agents recommandés dans la Section 5 pour l'extinction.

En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec du savon et de l'eau.

Traitement spécifique (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).

En cas d'irritation de la peau : Obtenir des soins médicaux.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

**Fiche signalétique**

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 11.05.2014**Permanganate, 0,001M**

SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Éliminer le contenu et le récipient tel qu'indiqué à la Section 13.

**Autre classification non SGH:**

Aucun(e)

**SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients****Ingrédients:**

Ingrédients:		
CAS 7732-18-5	Eau désionisée	>99.9842 %
CAS 7722-64-7	permanganate de potassium	<0.0158 %
Pourcentages par poids		

**SECTION 4: Mesures de premiers soins****Description des mesures de premier secours****Après l'inhalation :**

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Administrer de la respiration artificielle, si nécessaire. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Consulter un médecin en cas de toux ou d'autres symptômes.

**Après contact avec la peau :**

Lavez les mains et toute surface de peau contaminée à grande eau et avec du savon. Consultez un médecin si l'irritation persiste ou en cas d'inquiétude.

**Après contact avec les yeux :**

Protéger l'œil non exposé. Rincer à l'eau les yeux exposés pendant au moins 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Garder les paupières ouvertes pendant le rinçage. Consulter un médecin.

**Après ingestion :**

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. Faire vomir. Diluer avec de l'eau ou du lait. Consulter immédiatement un médecin.

**Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:**

Irritation. Des difficultés respiratoires. Mal de tête. Nausée. Vertige.

**Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:** Aucun(e)

**SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu****Agent d'extinction****Agents d'extinction appropriés:**

Utiliser de l'eau, une substance chimique sèche, une mousse chimique, du dioxyde de carbone ou une mousse résistant à l'alcool.

**Agents d'extinction non appropriés:**

Aucun identifié.

**Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:**

**Fiche signalétique**

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 11.05.2014**Permanganate, 0,001M**

La formation de poussières combustibles est un risque. Le vapeur inflammable peut accumuler dans les espaces confinés.

**Conseil pour pompiers:****Équipement de protection:**

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Voir Section 8.

**Informations supplémentaires (précautions):**

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'allumage. Avoir du matériel d'extinction à portée de main. Éviter de respirer les gaz, les vapeurs, les poussières, les brumes, les émanations, les aérosols. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

**SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels****Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:**

Avoir du matériel d'extinction à portée de main. Assurer une ventilation adéquate. S'assurer que les systèmes de traitement de l'air sont opérationnels.

**Précautions environnementales:**

En petite quantité, peut être évacué par les égouts avec grandes quantités d'eau en excès.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Absorber avec des matériaux appropriés et recueillir dans un contenant avant élimination. Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Toujours appliquer les réglementations locales. Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur. Évacuer le personnel dans des zones non dangereuses. Recueillir dans un contenant pour l'élimination. Voir Section 13. Conserver dans des conteneurs fermés appropriés pour l'élimination. Voir Section 8.

**Référence à d'autres sections:** Aucun(e)**SECTION 7: Manutention et entreposage****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Suivre les procédures d'hygiène lors de la manipulation de matières chimiques. Voir Section 8. Suivre les méthodes de manipulation appropriées. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Voir Section 13.

**Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:**

Entreposer dans un endroit frais. Conserver à l'écart des aliments et breuvages. Protéger contre le gel et les dommages matériels. Assurer la ventilation des réservoirs. Maintenir le contenant bien fermé. Entreposer à l'écart des matières inflammables.

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

<b>Paramètres de contrôle:</b>	7722 - 64 - 7, Permanganate de potassium, C 5,000000 mg/m <sup>3</sup> É.-U. OSHA. 7722 - 64 - 7, Permanganate de potassium, PPT 0,200000 mg/m <sup>3</sup> É.-U. ACGIH. 7722 - 64 - 7, Permanganate de potassium, PPT 1,000000 mg/m <sup>3</sup> É.-U. NIOSH.
<b>Contrôles techniques appropriés:</b>	Aucun(e)
<b>Protection respiratoire:</b>	Aucun(e)
<b>Protection de la peau:</b>	Aucun(e)
<b>Protection oculaire:</b>	Aucun(e)
<b>Mesures générales d'hygiène:</b>	Aucun(e)

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

**Fiche signalétique**

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 11.05.2014

Permanganate, 0,001M			
<b>Apparence (état physique, couleur):</b>	Liquide violet	<b>Limite d'explosion inférieure:</b> <b>Limite d'explosion supérieure:</b>	Non déterminé Non déterminé
<b>Odeur :</b>	Inodore	<b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	Non déterminé
<b>Seuil d'odeur:</b>	Non déterminé	<b>Densité de la vapeur:</b>	Non déterminé
<b>Valeur pH:</b>	Non déterminé	<b>Densité relative:</b>	Non déterminé
<b>Point de fusion / congélation:</b>	Environ - 2 °C	<b>Solubilités:</b>	Soluble dans l'eau :
<b>Point d'ébullition / plage d'ébullition:</b>	Environ 1012°C	<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé
<b>Point d'éclair (creuset fermé):</b>	Non déterminé	<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non déterminé	<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité (solide, gazeux):</b>	Non déterminé	<b>Viscosité:</b>	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé
<b>Densité à 20°C:</b>	Non déterminé		

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****Réactivité:**

Réagit avec les poudres métalliques.

**Stabilité chimique:**

Stable sous des conditions normales.

**Possibilité de réactions dangereuses:**

Aucun identifié.

**Conditions à éviter:**

Aucun identifié.

**Matériaux incompatibles:**

Agents réducteurs, , acide sulfurique, inflammables et matières organiques réactifs.

**Produits de décomposition dangereux:**

Oxydes de potassium, manganèse, et oxydes de manganèse.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****Toxicité aiguë:** Aucune information additionnelle.**Toxicité chronique:** Aucune information additionnelle.**Corrosion/irritation de la peau:**

Peau - Résultat avec le lapin : Corrosif. - 4 heures 7722-64-7.

**Dommmages/irritations oculaires sévères:** Aucune information additionnelle.**Sensibilisation respiratoire ou de la peau:** Aucune information additionnelle.**Cancérogénicité:** Aucune information additionnelle.**Mutagénicité cellulaire germinale:** Aucune information additionnelle.**Toxicité reproductrice:** Aucune information additionnelle.**STOT exposition simple et répétée:** Aucune information additionnelle.

**Fiche signalétique**

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 11.05.2014**Permanganate, 0,001M****Informations toxicologiques supplémentaires:**

Aucune information additionnelle.

**SECTION 12: Informations écologiques****Écotoxicité**

7722 - 64 - 7, CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc - en - ciel) - 0,3 - 96,0 h.

7722 - 64 - 7, CE50 - Daphnia magna (Puce d'eau) - 0,084 mg/l - 48 heures.

**Persistance et dégradabilité:** Aucune information additionnelle.**Potentiel bioaccumulatif:**

7722-64-7 : Bioaccumulation lamellibranchia (moules). 7722-64-7: Facteur de bioconcentration (FBC): &lt; 10.000

Remarques : Peut s'accumuler dans les organismes aquatiques.

**Mobilité dans le sol:** Aucune information additionnelle.**Autres effets indésirables:** Aucune information additionnelle.**SECTION 13: Précautions pour l'élimination****Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:**

Diluer avec de l'eau et évacuer par les égouts. Éliminer les contenants vides comme produits non utilisés. Le produit et ses contenants ne doivent pas être éliminés avec les ordures ménagères. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementations applicables (US 40CFR262.11). Les producteurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique est classé comme déchet dangereux. Il est de la responsabilité des producteurs de déchets chimiques de consulter les règlements sur les déchets dangereux locaux, régionaux et nationaux. Assurer une classification complète et exacte.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****US DOT (Département des transports américain)****N° UN:**

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

Non réglementé

**Exception quantité limitée:**

Aucun(e)

**En vrac:****Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)**Nom d'expédition approprié:** Non réglementé.**Classe de risques:** Aucun(e)**Groupe d'emballage:** III.**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Aucune information additionnelle.**Commentaires:**

Aucun(e)

**Non-vmrac:****Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)**Nom d'expédition approprié:** Non réglementé.**Classe de risques:** Aucun(e)**Groupe d'emballage:** III.**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Aucune information additionnelle.**Commentaires:**

Aucun(e)

**SECTION 15: Informations réglementaires**

**Fiche signalétique**

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 11.05.2014**Permanganate, 0,001M****États-Unis (É.-U.)****Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

Aigu, Réactifs

**Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

7722-64-7 Permanganate de potassium.

**RCRA (Code de déchets dangereux):**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :**

Tous les ingrédients sont listés.

**CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):**

7722-64-7 Permanganate de potassium 100 lb.

**Proposition 65 (Californie):****Produits chimiques connus pour causer des cancers:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Canada****Liste intérieure de substances (DSL) :**

Tous les ingrédients sont listés.

**SECTION 16: Informations supplémentaires**

Ce produit a été classé conformément aux directives du SGH. Les informations de cette FDS sont correctes à notre connaissance et en fonction des informations disponibles. Les informations fournies sont conçues dans le but de guider l'utilisateur en matière de manipulation, d'utilisation, d'entreposage, de transport et d'élimination sécuritaires, et ne sont pas considérées comme une garantie de spécifications ou de qualité. Les données portent seulement sur la matière spécifiée et peuvent ne pas être valables pour cette matière en association avec d'autres matières, sauf si précisé dans le texte. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

**NFPA:** 2-0-2**HMIS:** 2-0-2**SGH texte complet des énoncés:** Aucun(e)**Abréviations et acronymes:** Aucun(e)